

Quoi ?

La **charte déontologique** gouverne les principes d'intervention de l'Odia Normandie. Nous vous invitons à en prendre connaissance avant chaque demande.

Un **glossaire** définit les termes suivis d'un astérisque.

L'Odia Normandie intervient dans les domaines suivants du **spectacle vivant** : danse, musique ancienne, classique, contemporaine et improvisée, théâtre, marionnette, arts de la rue et de l'espace public, cirque, arts de la parole, formes pluridisciplinaires.

L'agence soutient les programmations de spectacles portés par les équipes artistiques professionnelles* ou les bureaux de production/structures d'accompagnement d'artistes* implantés en Normandie. Une diversité d'acteurs peut solliciter une aide de l'Odia Normandie : théâtres, communes, intercommunalités, associations, etc. dès lors que l'opération de diffusion est mise en œuvre dans un esprit de service public de la culture*.

Pour qui ?

UNE AIDE À DESTINATION DES ÉQUIPES ARTISTIQUES PROFESSIONNELLES DE NORMANDIE POUR ADAPTER LEUR COMMUNICATION EN CONTEXTE INTERNATIONAL (AIDE « 1+1 »)

Cette aide s'adresse aux **équipes artistiques professionnelles*** ou **bureaux de production/structures d'accompagnement d'artistes*** de Normandie :

- dont le **siège social** se situe en Normandie et qui témoignent d'une activité régulière de création et de diffusion en Normandie,
- titulaires, ou en instance d'attribution, d'une **licence d'entrepreneur de spectacles** et qui s'acquittent des obligations sociales et fiscales, dans le respect de la convention collective.

- Favoriser l'internationalisation des projets d'équipes artistiques de Normandie, à travers une aide d'accompagnement comprenant :

1 rendez-vous de conseil spécialisé

1 aide financière

- **Renforcer des outils de communication adaptés** afin de mieux répondre aux enjeux stratégiques de l'équipe artistique dans le déploiement de ses activités à l'international

Avant de déposer une demande d'aide, il est impératif de prendre **rendez-vous le plus en amont possible** avec votre [conseillère référente](#) de l'Odia Normandie.

En effet, l'Odia Normandie est un **partenaire** de diffusion qui doit être **concerté avec anticipation**.

L'aide (1+1) peut être sollicitée via l'[appel à manifestation d'intérêt auquel vous pourrez accéder le 30 mars 2026](#).

Pour quoi ?

Quand ?

LES CONDITIONS À RÉUNIR POUR NOUS FAIRE VOTRE DEMANDE

- ✓ Disponibilité d'un binôme responsable artistique et responsable de production/diffusion/communication pour participer au rendez-vous de conseil spécialisé.
 - ✓ Aucune demande n'est traitée a posteriori de la réalisation de l'opération qui fait l'objet de la demande.
 - ✓ Par souci de complémentarité, les équipes qui bénéficient du soutien du dispositif d'aide à la visibilité de la part du Département de Seine Maritime ou d'un soutien dans le cadre de la convention Institut Français – Région Normandie pour le même type de dépenses ne seront pas prioritaires pour cette aide.
- ✓ L'aide (1 + 1) devra être sollicitée via un appel à manifestation d'intérêt publié par l'agence selon le calendrier suivant :
 - Publication de l'appel à manifestation d'intérêt : le 30/03/2026
 - Date limite de réponse à l'appel à manifestation d'intérêt : le 22/05/2026 inclus

L'aide

Le soutien porte sur une aide d'accompagnement passerelle (1 + 1) pour soutenir l'adaptation d'outils de communication en contexte international.

Cette aide comprend :

- **1 rendez-vous de conseil spécialisé**, individuel, en présentiel à Rouen ou Caen (lieu confirmé ultérieurement) ou en visioconférence, animé par Marie le Sourd (déléguée générale d'On the move), Annaëlle Richard (conseillère artistique et internationale à l'Odia Normandie), Sophie Granger-Lehoux (responsable de la communication à l'Odia Normandie) et de la conseillère référente de la compagnie.
- **1 aide financière forfaitaire** maximum de 1500 euros TTC pouvant porter sur l'une et/ou l'autre des opérations suivantes :
 - La production d'un teaser
 - La traduction d'outils de communication (par exemple dossier artistique, page web, etc.)

Les deux volets de cette aide font l'objet d'une convention dont les termes engagent chacune des parties signataires.

Deux projets au maximum seront soutenus dans le cadre de cet appel.

Et après ?

FAISCEAUX D'APPRÉCIATION DE LA DEMANDE

La sélection est effectuée par l'équipe de l'agence au regard des intentions et objectifs argumentés. Elle est le fruit d'un partage autour d'éléments dits « d'appréciation ».

C'est l'ensemble de ces éléments qui forme un faisceau d'appréciation. Ils seront étudiés au cas par cas.

Éléments déterminants pour la prise de décision (sur le principe de l'aide)

- Pertinence de la stratégie présentée
- Priorité sera donnée aux ensembles musicaux indépendants

Éléments participant à la prise de décision (sur le principe de l'aide ou sur l'appréciation de son montant)

- Avoir une première expérience de l'international (diffusion, résidences, pédagogie, etc.) dans les 3 dernières années
- Prise en compte de la démarche globale de l'équipe artistique au regard d'enjeux de soutenabilité écologique

La sélection des dossiers aura lieu le 03/06/2026

Les réponses, suite à cette sélection, seront données le 05/06/2026

Les rendez-vous de conseil spécialisé auront lieu les 2, 3 ou 4 septembre 2026